



FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N° 33 Octobre 2018

Agenda

Conférence des Présidents d'intercommunalités

6 novembre 2018

Congrès national AMF

20-22 novembre 2018

Conseil d'administration

7 décembre 2018

Félicitations

André SPAEDIG
Elu maire de
SCHOENBOURG
le 22/09/2018

Regrets

Bernard SCHULTZ
Maire d'ARTOLSHEIM
décédé le 23/08/2018

Notre mandat n'est pas encore dans sa dernière ligne droite permettant de tirer le bilan de nos actions dans nos communes et intercommunalités. Nous sommes toujours dans l'action au quotidien dans un monde en mutation.

Il y a deux ans, notre association de maires fêtait ses 70 ans. Cette année 2018, l'Alsace-Moselle et leurs communes célèbrent le Centenaire du retour à la France. Les communes sont passées d'un régime à un autre en organisant la continuité institutionnelle. Elles demeurent et se vivifient pour former aujourd'hui avec les EPCI, le bloc communal.



Vincent DEBES

Dans cet édifice institutionnel, c'est quoi être maire aujourd'hui ?

C'est un(e) élu(e) de **confiance** : ce sont les maires qui inspirent le plus confiance aux électeurs - à 68% (selon le baromètre Ipsos/Sopra Steria).

Un(e) élu(e) de **proximité** : Un bon maire doit être "à portée d'engueulade de ses administrés" comme a pu le dire le Président du Sénat, Gérard Larcher.

C'est un(e) élu(e) de la République **acteur au service des citoyens**.

Notre département échappe à cette vague nationale de démissions pour « ras-le-bol ». Nous tenons bon malgré les difficultés et respectons nos engagements.

Parmi les changements structurels qui ont marqué cette période 1918-2018, il y a les relations avec les services de l'Etat qui ont évolué. Ces relations jadis placées sous le signe de la tutelle, sont organisées depuis les lois de décentralisation de 1982-1983 sous le régime de la liberté, de la responsabilité et du contrôle a posteriori par l'Etat.

Le maire, à la fois agent de l'Etat et décideur élu à la tête de la commune, tient à cette relation de confiance avec l'Etat et au respect mutuel.

Malheureusement, l'Etat, à travers ses services déconcentrés omniprésents sur les territoires il y a 100 ans, se désengage peu à peu et inexorablement.

Même si l'administration numérique permet des progrès en termes d'efficacité, il est nécessaire d'avoir un interlocuteur de proximité représentant l'Etat et ses services. Ces dernières années, l'Etat a eu tendance à se décharger sur les mairies considérées comme des sous-traitantes (CNI, passeports, PACS...).

Ce qui devrait perdurer, c'est la qualité de la relation collaborative entre les administrations publiques, au service des habitants, qui sont les usagers et les bénéficiaires communs des collectivités locales et de l'Etat.

Le retour d'une forme de contrôle a priori ne serait pas acceptée par les maires.

Nous comptons sur votre participation nombreuse au 101^{ème} Congrès de l'AMF des 20-22 novembre 2018 à Paris.

Le thème porteur « *Servir le citoyen et agir pour la République* » sera l'opportunité d'exprimer notre solide certitude que la commune a un avenir.

**Rendez-vous au 101^{ème} Congrès des maires et
des présidents d'intercommunalités de l'AMF
des 20-22 novembre à Paris**

Journée des Maires du 14 septembre 2018 de la Foire Européenne



Le Président de l'Association des Maires, Vincent DEBES a présenté le rapport d'activités 2017/2018 de l'association et a rappelé les préoccupations prioritaires des maires au sein de l'association en 2018/2019 :

- Avec l'AMF, réclamer une vraie stabilité des ressources des communes et des intercommunalités, au niveau de la DGF et une clarification de la suppression de la taxe d'habitation.
- La préservation des services au public en particulier en milieu rural. La révolution numérique des administrations ne doit pas se faire au détriment de la proximité avec les usagers.
- Le maintien de l'effort en faveur des écoles en 2018/2019.
- Une préparation active avec nos partenaires de formation des élus et avec le soutien de l'AMF, d'un programme de formation 2020 pour former les nouveaux maires et élus.

Concernant l'évolution institutionnelle de l'Alsace, le Président souhaite vivement que tous les Alsaciens trouvent un terrain d'entente et ensemble se mettent d'accord.

La question des mobilités et des transports a été un des sujets centraux de l'assemblée des maires. Plusieurs maires sont intervenus sur ces questions, certains pour reprocher la lenteur de l'Etat, d'autres son empressement.

En introduction de ce débat parfois difficile, le Président Vincent DEBES souligne l'enjeu : repenser collectivement les mobilités non seulement autour de l'agglomération strasbourgeoise mais aussi au profit de l'ensemble du territoire du Bas-Rhin.

M. DEBES évoque le Contournement Ouest de Strasbourg (COS), le projet de transport en site propre Ouest (TSPO) qui reliera Strasbourg à Wasselonne, le projet de voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) qui permettra de délester les centres de onze villages, la transformation de l'A35 ainsi que le projet de Réseau Express Métropolitain.

M. STALTER, Président de la Chambre de métiers d'Alsace, M. LAUNAY, directeur académique des services de l'Education Nationale du Bas-Rhin et M. LIRET, directeur des relations avec les collectivités locales d'Orange France (Délégation régionale Alsace) sont également intervenus lors de cette Journée.

Le compte rendu de la réunion sera publié prochainement dans l'Espace réservé aux élus du site www.maires67.fr

M. Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin salue l'engagement et le dévouement des maires, serviteurs de la République.

M. le Préfet fait le point notamment en matière de sécurité :

Gens du voyage : il a dénombré 41 stationnements hors les aires de grand passage, alors que les aires de grands passages n'ont accueilli que quelques stationnements. Il y a manifestement une inadéquation entre la fréquentation de nos zones et leur disponibilité. La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage doit être l'occasion de se pencher sur ce problème récurrent.

Police de sécurité du quotidien : M. le Préfet évoque notamment la loi du 3 août 2018 qui permet de lutter contre les rodéos, avec la sanction de la confiscation de l'engin.

Noyades : Il insiste sur la nécessité d'une bonne prévention.

La prévention et la lutte contre la radicalisation : M. le Préfet sensibilise les maires à l'importance des indices et des renseignements afin de déjouer les tentatives.

Lors de son intervention, **M. Frédéric BIERRY, président du Conseil départemental du Bas-Rhin** salue les maires et leur engagement au service de l'intérêt général.

Il souligne les nombreuses politiques publiques du Département en faveur des usagers et des collectivités, notamment à travers l'outil des contrats départementaux, et son rôle en matière de cohésion sociale et territoriale sur le territoire bas-rhinois.

Il rappelle son engagement pour une « *Alsace qui puisse continuer à innover, pour une Alsace qui puisse encore exceller dans les sciences, dans les arts, dans les idées, pour une Alsace qui continue à proposer un exemple concret et optimiste de ce qu'est la construction européenne* ».

Son souhait est de parvenir à une nouvelle collectivité, qui réunirait les deux Départements, Bas-Rhin et Haut-Rhin, et serait dotée de compétences fortes pour agir à la bonne échelle en s'appuyant sur les spécificités propres à un territoire transfrontalier.

L'Alsace sera l'exemple d'une collectivité, dans laquelle chaque politique et chaque projet seront pensés à l'échelle rhénane.

Les Ateliers techniques de la Journée des maires

Atelier sur les compteurs LINKY

ENEDIS et Electricité de Strasbourg Réseaux ont expliqué la réglementation applicable, les principes de fonctionnement. Ils ont également fait le point sur le déploiement en cours dans le Bas-Rhin.

Les gestionnaires ont répondu aux questions importantes telles le calendrier de déploiement, les avantages du compteur Linky, mais aussi sur les fréquences utilisées, le respect de la vie privée et ont répondu aux questions des maires.

Le diaporama présenté est disponible sur www.maires67.fr

Le financement des communes & intercommunalités

M. ROGIER, directeur du crédit et membre du directoire, a présenté les activités de l'Agence France Locale créée avec le soutien de l'AMF et des collectivités locales suite aux conséquences de la crise financière de 2008.

Contact : philippe.rogier@agence-france-locale.fr

Mme DEHAN, directrice déléguée Alsace de la Banque des territoires du Groupe Caisse des dépôts, a exposé les offres pour les élus pour les accompagner en amont des projets.

Contact : isabelle.halb-siener@caissedesdepots.fr

Les diaporamas présentés sont disponibles du www.maires67.fr

Renouvellement du partenariat avec le groupe Electricité de Strasbourg

Le Président DEBES et les représentants d'Electricité de Strasbourg renouvellent deux conventions de partenariat.

Les axes de ce partenariat s'articulent autour des économies d'énergie par la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique, la mise en valeur par la lumière du patrimoine des collectivités et le développement des énergies renouvelables.

Un autre volet de ce partenariat est consacré à l'intégration environnementale des réseaux électriques avec Strasbourg Electricité Réseaux.

Contacts pour la constitution des dossiers de soutien financiers :

Communes de l'Eurométropole : olivier.dutt@es.fr

Communes du nord du Bas-Rhin : jean-marc.suss@es.fr

Communes du sud du Bas-Rhin : jean-jacques.rohfritsch@es.fr



M. MUTSCHLER, directeur général de Strasbourg Electricité Réseaux et M. KEMPF, directeur du développement et des relations externes d'ES et le Président DEBES (au centre)

Conseil d'administration du 28 septembre 2018 à ERSTEIN

Le Président DEBES a remercié M. WILLER, maire d'Erstein pour son accueil au centre culturel Etappenstall. Mme JOST-LIENHARD, secrétaire générale de l'association a fait le point sur la **formation des maires** et des élus. Un courrier a été adressé aux parlementaires du Bas-Rhin, pour faire part des difficultés de mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès de la Caisse des dépôts.

Information pratique : Lors de la discussion avec les parlementaires du Bas-Rhin, concernant les relations avec les **Architectes des Bâtiments de France** (ABF), M. BIERRY, président du Conseil départemental du Bas-Rhin a informé de l'organisation d'un échange régulier entre les ABF et l'Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) afin d'examiner concrètement les possibilités de lever certaines difficultés.

Mme KELLER, MM. KENNEL, KERN, sénateurs et MM. STUDER et THIEBAUT, députés, ont commenté certaines dispositions de la nouvelle loi sur le logement (ou loi ELAN).

Le futur schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) : M. GRANDADAM, maire de Plaine et M. RIEDINGER, maire de Hoerd, ont évoqué le nouveau schéma. Le problème est celui de l'équilibre entre forêts et gibiers. Des règles plus strictes en matière d'agrainage sont souhaitées par plusieurs acteurs dont l'ONF. M. FRANZ, maire de Villé, fait remarquer que les prairies sont également très endommagées. M. GRANDADAM fait état aussi des conséquences catastrophiques si la peste porcine venait à surgir en Alsace.

Concernant l'ouverture des commerces les dimanches de l'Avent, le Conseil d'administration préconise de limiter cette ouverture aux 3 dimanches des 9, 16 et 23 décembre 2018.

Bureau du 19 octobre 2018

Mme COULONGEAT, directrice régionale des finances publiques et du Bas-Rhin, invitée par le Bureau, a présenté le prélèvement à la source et les indus de la taxe d'aménagement. Les communes concernées par ces indus seront contactées.

Le Bureau a fait remarquer que la suppression du prélèvement libératoire (retenue à la source) appliquée aux indemnités des maires et des élus locaux depuis 2017, a eu pour conséquence parfois une augmentation de l'impôt sur le revenu, alors que ces indemnités ne sont que des compensations du mandat. Le risque est réel d'une désaffectation et d'un manque de candidats en 2020.

Parmi les autres points, le Bureau a également discuté de la campagne nationale de communication de l'AMF (un kit de communication sera remis lors du Congrès sous forme de clé USB).

Lors de la prochaine Conférence des présidents d'intercommunalités à Wangenbourg-Engenthal, sont programmés une intervention de M. ROTTNER, Président de la Région, un tour de table sur la **politique locale du commerce d'intérêt communautaire** dont le périmètre est à définir par l'EPCI d'ici le 31/12/2018, ainsi qu'un témoignage sur le fonctionnement du conseil de développement de l'Eurométropole (obligatoire pour les EPCI > à 20 000 hab.)

Prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019, serez-vous prêt ?

Comme vous le savez, le prélèvement à la source (PAS) va entrer en vigueur en janvier 2019.

Pour rappel, afin de prendre en compte les taux personnalisés des agents pour le calcul des prélèvements à la source de janvier, vous devez, comme tout employeur de la sphère publique, déposer une déclaration «Pasrau» sur Net-entreprises au plus tard en novembre ou décembre 2018.

Cela étant, le service Pasrau est d'ores et déjà accessible depuis le 27 août dernier. Il vous est donc conseillé, si ce n'est déjà fait, de vous y inscrire et d'y déposer vos premières déclarations pour obtenir les taux de vos agents (www.pasrau.fr).

Par ailleurs, afin de préparer les contribuables à cette réforme du paiement de leur impôt sur le revenu, il vous est possible de **préfigurer le prélèvement à la source sur leur bulletin de paie** jusqu'à la fin de l'année. Cette préfiguration consiste à mentionner, sur le bulletin de paie de chaque agent, des informations personnalisées sur son futur prélèvement à la source (taux de prélèvement à la source qui lui sera appliqué à compter de janvier, montant simulé du prélèvement à la source, montant simulé du salaire après impôt). Bien évidemment, aucun prélèvement à la source ne sera réalisé sur les salaires avant janvier 2019.

Là encore, cette préfiguration du prélèvement est fortement recommandée.

A quelques semaines de l'échéance, et afin de mieux cerner l'avancement de votre collectivité, il est essentiel de vous assurer, en tant que collecteur du PAS, que votre collectivité sera prête.

Pour vous y aider **le questionnaire ci-dessous doit vous permettre de mesurer votre degré de préparation et prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour respecter l'échéance.**

Il vous est recommandé de prendre dans les meilleurs délais quelques minutes pour examiner les questions suivantes :

- 1- Le logiciel de paie a-t-il été mis à jour des fonctionnalités permettant de gérer le prélèvement à la source par l'éditeur informatique de la collectivité ? Si oui, à quelle date ?
- 2- Un fichier de déclaration de prélèvement à la source (déclaration « PASRAU ») a-t-il été généré à l'aide du logiciel de paie ?

(la déclaration PASRAU : <https://www.net-entreprises.fr/vos-declarations-en-ligne/pasrau/#lessentiel>)

- 3- La collectivité est-elle inscrite sur net-entreprises pour gérer les échanges informatiques liés au prélèvement à la source ?
(S'inscrire sur net-entreprises et choisir la déclaration PASRAU (vidéo) : <http://www.formation-net-entreprises.fr/inscrivez-vous-sur-net-entreprises-et-choisissez-la-declaration-pasrau/?lang=fr>)
- 4- Le fichier de déclaration « PASRAU » a-t-il été déposé sur net-entreprises ? Si oui, à quelle date ? La déclaration a-t-elle été acceptée (déclaration « OK ») ?
- 5- Le fichier CRM contenant les taux de prélèvement à la source des salariés déclarés a-t-il été récupéré en retour sur net-entreprises ? Si oui, à quelle date ?
- 6- Les taux de prélèvement à la source ont-ils été intégrés dans le logiciel de paie ? Si oui à quelle date ?
- 7- La collectivité préfigurera-t-elle le prélèvement à la source sur les bulletins de paie ?
- 8- Si oui, au titre de quel mois ?

Dans les jours qui viennent, votre comptable public prendra votre attache pour s'assurer de votre degré de préparation et vous demander un retour précis sur ce questionnaire.

Nous vous remercions par avance de votre implication pour la réussite de cette grande réforme au bénéfice de vos personnels.

En cas de questions complémentaires, consultez :

- la base de connaissances « PASRAU » de net-entreprises

<https://www.net-entreprises.fr/vos-declarations-en-ligne/pasrau/#documentation>

- votre comptable public

- le correspondant prélèvement à la source du département du Bas-Rhin : M. François HUPPERT

drfip67.pas@dgfip.finances.gouv.fr

(Communication de la Direction régionale des finances publiques région Grand-Est et département du Bas-Rhin)